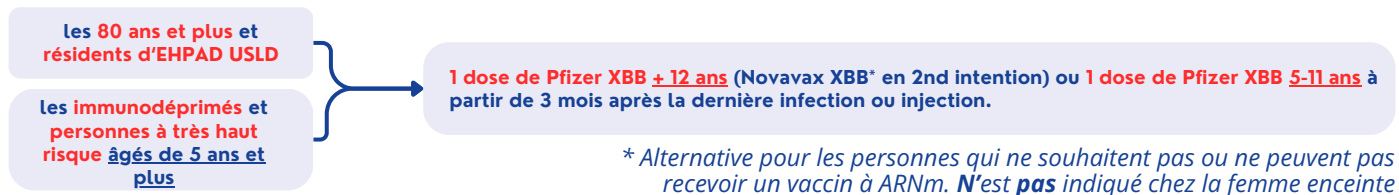


## RENOUVELLEMENT DE PRINTEMPS 2024

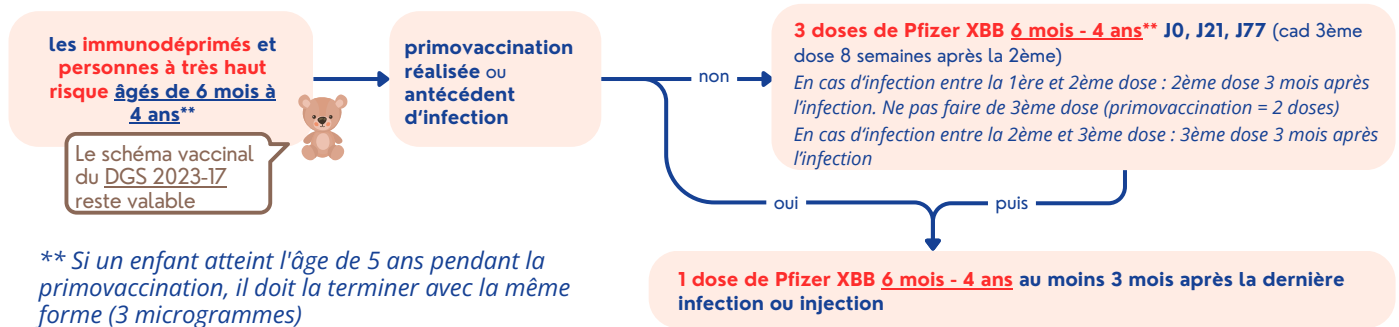
### Quels sont les schémas vaccinaux au printemps 2024 ?

À partir du 15 avril, dans un délai de 3 mois après la dernière injection ou infection, une vaccination supplémentaire, dénommée « renouvellement vaccinal », est recommandée aux personnes dont la protection immunitaire diminue rapidement dans le temps. Cette vaccination permettra aux personnes éligibles d'être protégées pendant la période estivale, notamment durant les Jeux olympiques et paralympiques et d'être de nouveau éligibles au début de la campagne automnale tout en répondant à l'objectif d'efficacité des campagnes.

#### Schéma vaccinal pour les 5 ans et plus :



#### Schéma vaccinal pour les moins de 5 ans :



\*\* Si un enfant atteint l'âge de 5 ans pendant la primovaccination, il doit la terminer avec la même forme (3 microgrammes)

### Modalités de mise en oeuvre



#### Ce renouvellement est recommandé du 15 avril au 16 juin 2024.

Les personnes ayant eu le Covid-19 ou une vaccination contre cette maladie avant le 15 janvier 2024 seront éligibles dès le 15/04/2024.



#### Les commandes de vaccins sont à effectuer en ville à partir du 29 mars, puis chaque lundi et mardi. Elles seront livrées en 10 jours.

Les commandes effectuées du 29 mars au 2 avril seront livrées les 11 et 12 avril.



#### La traçabilité des vaccinations réalisées est obligatoire sur VACCIN COVID ([fiche connexion](#)).

Les médecins, les pharmaciens, les sages-femmes et les infirmiers inscrits à leur Ordre peuvent obtenir une carte e-CPS même s'ils ne sont pas porteurs, au sens matériel du terme, de la carte CPS ([aide](#)). Pour rappel, les infirmiers ont également l'obligation d'être inscrits à l'ordre ([LOI n° 2006-1668, art. 2](#)).



#### Les vaccins à utiliser pour ce renouvellement sont ceux de Pfizer adaptés au variant XBB (forme : 12 ans et plus ; 5-11 ans ; 6 mois - 4 ans). Le vaccin de Novavax adapté au variant XBB peut être utilisé en seconde intention chez les 12 ans et plus.

Modalités d'utilisation précisées dans notre mémo ([site internet](#)).